

33^e SESSION

Rapport
CG33(2017)12final
20 octobre 2017

Dix ans de la Semaine européenne de la démocratie locale

Bureau du Congrès

Porte-parole du Congrès sur la Semaine européenne de la démocratie locale : Gaye DOGANOGLU,
Turquie (L, PPE/CCE)¹

Résolution 423 (2017)2

Résumé

Dans le projet de résolution, préparé à l'occasion du 10^e anniversaire de la Semaine européenne de la démocratie locale, le Congrès renouvelle son engagement à étendre cette initiative pan-européenne au profit des collectivités locales et régionales et des citoyens de toute l'Europe.

Le projet de résolution vise également à mettre en place un Groupe de réflexion chargé de donner une nouvelle dimension à la Semaine.

1 L : Chambre des pouvoirs locaux / R : Chambre des régions
PPE/CCE : Groupe du Parti Populaire Européen au Congrès
SOC : Groupe Socialiste
GILD : Groupe Indépendant et Libéral Démocratique
ECR : Groupe des Conservateurs et Réformistes européens
NI : Membre n'appartenant à aucun groupe politique du Congrès

RÉSOLUTION 423 (2017)²

1. Rappelant la Déclaration adoptée par la Conférence des ministres européens responsables des collectivités locales et régionales le 16 octobre 2007 à Valence, dans laquelle les ministres ont soutenu l'initiative du Congrès relative au lancement de la Semaine européenne de la démocratie locale, jugeant important de renforcer la participation des citoyens à la prise de décision au niveau local et d'introduire des mécanismes de participation dans nos systèmes démocratiques ;

2. Considérant :

a. le Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales (STCE n° 207) ;

b. la Recommandation (2001)19 du Comité des Ministres sur la participation des citoyens à la vie publique au niveau local ;

c. la Résolution 238(2007) du Congrès sur la Proposition d'une Semaine européenne de la démocratie locale ;

d. la Résolution 326(2011) du Congrès sur la participation des citoyens aux niveaux local et régional en Europe ;

3. Remerciant les autorités locales et régionales et leurs associations pour leur engagement ces dix dernières années qui a permis à la Semaine européenne de la démocratie locale de devenir une manifestation véritablement paneuropéenne qui a contribué à ce que les citoyens et les élus locaux et régionaux se rencontrent et dialoguent ;

4. Le Congrès :

a. renouvelle son engagement à promouvoir cette initiative et à l'étendre au profit des collectivités locales et régionales et des citoyens de toute l'Europe, et à élargir cet événement paneuropéen aux régions voisines du Conseil de l'Europe, dans le cadre des processus de décentralisation à l'œuvre dans de nombreux pays ;

b. décide de mettre en place un Groupe de réflexion chargé de donner une nouvelle dimension à la Semaine européenne de la démocratie locale, sur la base des meilleures pratiques des dix dernières années, qui examinera toutes les questions relatives à l'évolution de la Semaine, notamment :

i. concept, date et déroulement de la Semaine ;

ii. choix des thèmes ;

iii. modalités pour identifier, récompenser, et visibiliser les initiatives les plus notables ;

iv. recensement des bonnes pratiques ;

c. charge le Secrétariat du Congrès de soumettre au Bureau une proposition concernant la composition que pourrait avoir un tel groupe et les modalités pratiques de sa/ses réunion(s).

² Discussion et adoption par le Congrès le 20 octobre 2017, 3^e séance (voir le document CG33(2017)12, Porte-parole du Congrès sur la Semaine européenne de la démocratie locale : Gaye DOGANOGLU, Turquie (L, PPE/CCE)).